

AR Prefecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES
046-214602211-20241118-CM2024181102-DE
Reçu le 20/11/24
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

Séance ordinaire du 18 Novembre 2024

Nombre de
conseillers

- en exercice	14
- présents	8
- votants	12
- absents	6
- exclus	0
- vote pour :	12
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	12/11/24

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit Novembre à 18 heures 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane,

Absents/Excusés : BAGNAUD Jean-Philippe, FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, LECORNE Jocelyne (pouvoir à ROURA G), MONTJAUX Morgan, TAURAND François (pouvoir à LACOUTG).

Pascale GARCETTE a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°
CM20241811-02

OBJET

*Bureau étude RE
2020 Etude CVC
pour le Projet de
la MAM et du
cabinet
d'infirmière*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la délibération prise le 23 octobre 2024 concernant le projet de construction d'une maison d'assistante maternelle et d'un cabinet d'infirmière, afin de faire l'avant-projet définitif, l'architecte a besoin d'une étude concernant les lots fluides (électricité, CVC).

Une demande devis a été faite, le bureau étude IB2M à GAGES (12) a répondu pour un montant de 5 800.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le devis du bureau d'étude IB2M pour un montant de 5 800 € HT.
- DONNE pouvoir à Mr le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette étude.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 18 Novembre 2024

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 20 novembre 2024
et publication ou
notification
du 20 novembre 2024*

Le Maire,
Guy LACOUT.

